AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- → OBJET: L'arrêté préfectoral du 18 mars 2016 autorisant la Société ENERTRAG AG Etablissement France à exploiter un parc éolien a été contesté devant le Tribunal administratif d'Orléans. La présente enquête publique complémentaire est organisée dans le cadre de la procédure de régularisation de l'avis de l'autorité environnementale, rendu le 25 novembre 2013, en application du jugement du Tribunal Administratif d'Orléans du 08 février 2019 et tient compte de la mise à jour du dossier de l'exploitant intégrant une modification du modèle d'éolienne.
- → EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : COMMUNE DE MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ
- → MAÎTRE D'OUVRAGE ET PROJET : SOCIÉTÉ ENERTRAG AG Etablissement France- création d'un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs et 1 poste de livraison électrique
- → LES INFORMATIONS RELATIVES AUX PROJETS POURRONT ÊTRES OBTENUES auprès de M. Marc SALESSY Chef de projet tel 01 30 30 60 09 mel : marville@enertrag.com
- → DURÉE DE L'ENQUÊTE : du jeudi 26 septembre à 8h00 au vendredi 11 octobre 2019 à 19h00
- → LE DOSSIER COMPLET (VERSIONS PAPIER ET NUMÉRIQUE) EST DÉPOSÉ EN MAIRIE DE MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ (siège de l'enquête) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie au public.
- → IL EST ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE ET LOIR: http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/en-cours

Le dossier actualisé comprend notamment, outre un nouvel avis de l'autorité environnementale, la réponse de l'exploitant ainsi que les pièces de procédure relatives à cette enquête publique.

→ COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Monsieur Michel GONDOUIN, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux dates, heures et lieu suivants :

DATES	HEURES	LIEU
Jeudi 26 septembre 2019	13h30 à 16h00	MAIRIE
Vendredi 11 octobre 2019	15h00 à 18h00	23, rue de la Mairie MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ

→ PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- > sur le registre papier ouvert en mairie de Marville-Moutiers-Brûlé et accessible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public
- > par voie postale, courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Marville-Moutiers-Brûlé (siège de l'enquête)
- ➤ à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

→ LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN A COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

- > en mairie de Marville-Moutiers-Brûlé
- ➤ en mairies d'Aunay-sous-Crecy, Charpont, Crécy-Couvé, Garancières-en-Drouais, Garnay, Le Boullay-les-Deux-Eglises, Le Boullay-Mivoye, Le Boullay-Thierry, Luray, Puiseux, Saint-Jean-de-Rebervilliers, Saint-Sauveur-Marville, Saulnières, Tremblay-les-Villages, Tréon, Vernouillet et Villemeux-sur-Eure, communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet, situées dans le périmètre d'affichage,
- ➤ à la préfecture d'Eure-et-Loir Direction de la Citoyenneté bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir :.http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-publiques/Terminees
- → A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR PRENDRA UNE DÉCISION MODIFICATIVE EN VUE DE RÉGULARISER L'ARRÊTÉ DU 18 MARS 2016.